



TOU.TE.S EN MANIFESTATION LE 10 DÉCEMBRE !

Tou.te.s en grève jusqu'au retrait du projet de loi

UNE RÉFORME INJUSTE

Le projet de réforme des retraites est injuste car :

- Il impose une baisse des pensions pour tou.te.s : maintien du niveau de contribution alors que le nombre de retraité.e.s est en augmentation,
- Il allonge la durée de cotisation pour un départ à la retraite à taux plein,
- Il défavorise les femmes : suppression des trimestres pour maternité, des pensions de réversion, non prise en compte des différences de salaires hommes/femmes ...
- Il défavorise tou.te.s les salarié.e.s mais surtout les précaires : prise en compte de l'ensemble de la carrière, y compris les périodes de chômage, de maladie, des petits salaires de début de carrière ...
- Il rend impossible de se projeter sur l'avenir : valeur du point et âge de départ imposés par décret



De l'argent il y en a ! Mais pour qui ? Refusons de finir notre vie avec une pension de misère !

LES REVENDICATIONS DE SOLIDAIRES :

Parce que la retraite doit nous permettre de vivre dignement après une vie de travail, nous réclamons notamment :

- Le maintien d'un système de solidarité intergénérationnelle
- Pas de retraite inférieure au SMIC
- La lutte contre le chômage, la précarité et l'augmentation des salaires pour augmenter les cotisations
- La suppression du CICE, des régimes spéciaux du patronat pour échapper à l'impôt et aux cotisations sociales pour contribuer au financement des systèmes de retraites.

APRÈS LA JOURNÉE DU 5 DÉCEMBRE, AMPLIFIONS LE MOUVEMENT

Solidaires Informatique avec l'Union Syndicale Solidaires appelle à la grève depuis le 5 décembre et jusqu'au retrait de loi ... Cet appel permet à chaque salarié.e de se mettre en grève dans son entreprise, quelle que soit sa taille, avec ou sans présence syndicale, chaque jour à partir du 5 décembre jusqu'à la victoire !

Solidaires Informatique appelle chaque salarié.e à participer massivement aux manifestations pour établir le rapport de force et faire plier le gouvernement.



COMMENT FAIRE GRÈVE DANS LE PRIVÉ ?

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Il ne peut donc vous être reproché d'exercer ce droit, ni de vous faire subir de pression pour vous en dissuader, ni de vous sanctionner.

Dans le secteur privé il n'existe pas de notion de préavis, ni de prévenance. Tout.e salarié.e peut donc se joindre à un mouvement de grève collectif même en étant seul.e dans l'entreprise et même si le mouvement ne porte pas de revendications propres à l'entreprise. Vous pouvez prévenir votre employeur avant de vous mettre en grève ou même en revenant. Nous vous conseillons d'envoyer un mail juste avant votre arrêt de travail prévenant que vous êtes en grève pour protester contre le projet de loi sur les retraites.